



Solliciter un audit fiscal... auprès de l'administration fiscale ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 27/08/2018
- Dernière mise à jour de la fiche : 27/08/2018

Depuis juillet 2013, les services de l'administration fiscale ont lancé une expérimentation qualifiée de « relation de confiance » avec les entreprises, sur la base du volontariat. En quoi consiste cette nouvelle procédure ? Avez-vous un intérêt à vous porter volontaire ?

La relation de confiance : une proposition d'audit

Mettre en place une « relation de confiance » Dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, l'administration fiscale lance l'expérimentation d'une « relation de confiance » avec les entreprises (sur une période de 2 ans) : il s'agit, pour elle, d'apporter sa pierre à l'édifice de la compétitivité des entreprises en complétant son offre de sécurité. L'effort est louable, mais comment compte-t-elle s'y prendre ?

Vous sollicitez l'administration pour un « audit »...

{ABONNEZ-VOUS}

La relation de confiance : des engagements réciproques

Un protocole qui engage. En signant le protocole, vous et l'administration vous engagez à respecter un certain nombre de principe et d'engagements, qui méritent d'être analysés avec précision avant de candidater...

Pour l'administration...

{ABONNEZ-VOUS}